

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Entités de recherche

Évaluation du HCERES sur l'unité :

Institut de Recherche en Droit Privé

IRDP

sous tutelle des
établissements et organismes :

Université de Nantes

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Entités de recherche

Pour le HCERES,¹

Michel COSNARD, président

Au nom du comité d'experts,²

Philippe DELEBECQUE, président du comité

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Rapport d'évaluation

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

Nom de l'unité : Institut de Recherche en Droit Privé

Acronyme de l'unité : IRDP

Label demandé : EA (Équipe d'Accueil)

N° actuel : EA 1166

Nom du directeur (2015-2016) : M^{me} Carine BERNAULT

Nom du porteur de projet (2017-2021) : M^{me} Carine BERNAULT

Membres du comité d'experts

Président : M. Philippe DELEBECQUE, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Experts : M. Tristan AZZI, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (représentant du CNU)
 M. David NOGUERO, Université Paris Descartes
 M^{me} Catherine ROCHE, Université du Littoral Côte d'Opale, Boulogne-sur-Mer

Déléguée scientifique représentante du HCERES :

M^{me} Cristina MAURO

Représentant des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Frédéric BENHAMOU, Université de Nantes

Représentant de l'École Doctorale :

M. Jean-Christophe BARBATO, ED n° 501, DEGEST - Droit, Économie, Gestion, Environnement, Société et Territoires

1 • Introduction

Historique et localisation géographique de l'unité

L'IRDP a été créé en 1992 sous la dénomination « Centre de droit des contrats et de la propriété intellectuelle ». En 1996, le nom de l'unité a été modifié en considération de l'élargissement du domaine des recherches de ses membres au droit de la famille et au droit du procès. Malgré cette évolution, l'unité n'a pas souhaité investir certaines branches du droit privé, telles que le droit social ou le droit maritime, qui sont restées de la compétence d'autres laboratoires de la Faculté de droit (le DCS (Droit et Changement Social) d'une part et le CDMO (Centre de Droit Maritime et Océanique) d'autre part). Dans ce contexte, plusieurs masters 2 ont vu le jour en droit privé, en propriété intellectuelle, en droit notarial, puis en droit des affaires et en droit des assurances, ce qui a permis de constituer un vivier de doctorants toujours riche.

Le cœur « historique » des recherches de l'unité concerne toujours le droit des contrats et la propriété intellectuelle. Mais d'autres thématiques sont aujourd'hui devenues des points forts du laboratoire, notamment en droit de la famille et en droit des affaires, ou sont en passe de le devenir, comme un thème émergent sur le droit international et comparé.

L'IRDP a toujours été accueilli dans les locaux de la faculté de droit et des sciences politiques de l'Université de Nantes, Chemin de la Censive du Tertre à Nantes.

Équipe de direction

La direction de l'unité est assurée par une directrice, M^{me} Carine BERNAULT, et une directrice adjointe, M^{me} Fanny GARCIA, plus particulièrement chargée des relations avec les doctorants. Un conseil de laboratoire regroupe cette équipe de direction ainsi que les responsables des thèmes de recherche et, désormais, deux représentants des doctorants.

Nomenclature HCERES

SHS2_1 Droit

Domaine d'activité

7- Sciences de la société

Droit privé.

Effectifs de l'unité

Composition de l'unité	Nombre au 30/06/2015	Nombre au 01/01/2017
N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	27	32
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés		
N3 : Autres personnels titulaires (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche)	1	1
N4 : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)		
N5 : Autres chercheurs (DREM, post-doctorants, etc.)		
N6 : Autres personnels contractuels (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche)		
N7 : Doctorants	51	
TOTAL N1 à N7	79	
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	19	

Bilan de l'unité	Période du 01/01/2010 au 30/06/2015
Thèses soutenues	35
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité	
Nombre d'HDR soutenues	1

2 • Appréciation sur l'unité

Introduction

A la suite d'une réorganisation récente, les activités de l'unité sont structurées en cinq thèmes, chacun étant dirigé par un ou deux responsables désignés. Cette restructuration marque un passage à des questions de recherche présentées dans un objectif désormais thématique et non plus strictement disciplinaire, ce qui se conçoit parfaitement. Les thèmes de l'unité touchent ainsi au droit des personnes, de la famille et du patrimoine, au droit des contrats et des activités économiques, au droit de l'innovation et de la culture, à la Justice et aux professions juridiques et enfin au droit international et comparé.

Pour chaque thème, les contributions sont importantes, diversifiées et de qualité. Les recherches en droit des personnes et de la famille ont conduit l'unité à étoffer les collaborations avec des collègues externes et les liens notamment avec la Faculté de droit de Rennes. Les travaux relatifs au droit des contrats ont conduit l'unité à élargir de plus en plus ses recherches dans une dynamique transversale touchant au droit immobilier et au droit des assurances. Les recherches en matière de propriété intellectuelle s'intéressent de plus en plus aux biotechnologies et présentent ainsi un caractère innovateur marqué. Elles s'insèrent également dans un contexte institutionnel, puisque de 2013 à 2015, une partie de l'équipe travaillant sur ce thème a été chargée par la Haute Autorité pour la Diffusion des Oeuvres et la Protection des droits sur Internet (HADOPI) de mener une étude sur la création d'une Rémunération Proportionnelle du Partage (RPP). Dans le cadre des transformations de la Justice au XXI^{ème} siècle, les recherches déjà entamées dans le domaine de la médiation à partir de 2008 devraient conduire certains membres de l'unité à approfondir l'analyse de la médiation suite à la transposition de la directive 2011/13/UE relative au Règlement Extrajudiciaire des Litiges de la Consommation (RELC). En outre, si elle est plus jeune, la cinquième thématique relative au droit international et comparé est certainement prometteuse, et l'on note d'ores et déjà des perspectives intéressantes de coopération avec des universités étrangères (Louisiana State University, Ratisbonne, Insubria, Cameroun).

Il faut enfin ajouter qu'entre 2009 et 2014 l'IRDP s'est beaucoup impliqué dans le Programme Lascaux 2009-2014 portant sur le Droit de la sécurité alimentaire et a ainsi bénéficié d'un financement européen. La poursuite du programme est assurée pour la période 2014-2019, mais avec un financement régional et un accent mis sur l'ajustement des ressources naturelles aux besoins socio-économiques. Il y a là un financement assez exceptionnel, si on le compare avec le budget annuel récurrent de l'unité de 20.000 euros. Les orientations de ce programme ont conduit à solliciter des chercheurs au-delà du droit privé et à renforcer la dimension transdisciplinaire de l'unité.

Après discussion, et conformément au souhait de l'unité, le comité d'experts a considéré que l'évaluation ne pouvait être réalisée que globalement, et non par thème de recherche. Les échanges avec les membres de l'unité ont en effet fait apparaître que tous les chercheurs interviennent occasionnellement dans les activités de chaque thème. Les thèmes de recherche semblent ainsi constituer des orientations plutôt qu'une répartition figée en différents sous-ensembles. Par ailleurs, le thème portant sur le droit international et comparé étant de création récente, une évaluation sectorielle aurait été inéquitable.

Avis global sur l'unité

L'IRDP de Nantes n'est pas exposé à des problèmes particuliers. Il regroupe un collectif dynamique et soudé, très impliqué dans la vie universitaire et civile, et qui a su se renouveler. L'actuelle direction a su assurer ce renouvellement en donnant les impulsions et les orientations qui s'imposaient. La recherche est diversifiée et de qualité. Le programme Lascaux, moteur ces dernières années, qui s'achève dans sa première phase devra trouver une nouvelle dynamique avec le départ prévu en septembre 2016 de son pilote. Mais d'ores et déjà de nouvelles personnalités apparaissent, notamment dans le secteur de la propriété intellectuelle où l'excellence de la Faculté de Nantes a toujours été reconnue.

Le projet de recherche sur « langue et droit », du plus grand intérêt scientifique, mais aussi politique, mériterait d'être soutenu dans les meilleures conditions.

Les structures sont bonnes et les doctorants sont bien encadrés, même si les enseignants-chercheurs sont, ici comme dans la plupart des facultés de droit, très pris par leurs activités d'enseignement.

Le fonctionnement est donc très satisfaisant, ce qui conduit le comité d'experts à conclure sur une note très favorable.

Points forts et possibilités liées au contexte

L'unité regroupe la plupart des enseignants-chercheurs de droit privé de la faculté dans un excellent esprit et avec un souci d'efficacité autour d'une structure souple et consensuelle permettant un bon fonctionnement collectif.

L'unité a su renouveler ses champs de recherche et s'ouvrir à de nouvelles thématiques porteuses comme le droit international et comparé, ce qui démontre un grand dynamisme, tout en continuant à s'intéresser à des thèmes de recherche plus traditionnels et en maintenant un rayonnement national dans les domaines du droit des contrats (au sens large) et du droit de la propriété intellectuelle. Ce dynamisme et ce rayonnement lui assurent une bonne implantation dans les milieux économiques et institutionnels ainsi que de nombreuses collaborations avec d'autres centres de recherche, institutions ou universités, aussi bien français qu'étrangers. Ils se reflètent dans une politique très active de communication mise en place grâce au site internet, à de nombreuses maquettes ou encore à des listes de diffusions.

La production collective y est très développée et de bonne qualité, avec l'organisation de nombreux colloques et séminaires - 28 initiatives dans la période évaluée, sans compter ceux du programme Lascaux, et la réalisation d'ouvrages collectifs de nature diverse (actes de colloques, Dictionnaire juridique de la sécurité alimentaire dans le monde, Mélanges Lucas et Le Guidec). La production individuelle y est également très développée et encouragée avec plus de 500 publications pour l'ensemble des membres de l'unité sur la période de référence, souvent de très bonne qualité.

La continuité de la recherche est par ailleurs assurée par la cohérence de la politique scientifique de l'unité au regard des différentes spécialités de masters 2 de la Faculté de droit de Nantes et une bonne interconnexion entre les masters et la recherche. On remarquera notamment que 7 masters 2 sont adossés à l'IRDP.

Enfin, il faut également noter que l'Université de Nantes attire des collègues de grande valeur, y compris des professeurs à la mutation. En outre, autre signe de son caractère attractif, le centre compte parmi ses membres des personnes recrutées dans d'autres universités. Lors de la précédente évaluation, le départ à la retraite imminent d'éminents collègues pouvait laisser penser que la relève n'allait pas nécessairement être assurée. Le dossier déposé par l'unité montre qu'il n'en est rien : d'une part, la nouvelle génération assure la pérennité du travail accompli par la précédente ; d'autre part, elle fait preuve de dynamisme et de créativité (développement des liens avec des partenaires institutionnels ou étrangers, création d'une clinique juridique, lancement de conférences d'agrégation, concours de plaidoirie, etc.).

Points faibles et risques liés au contexte

Quelques points faibles peuvent être relevés par le comité d'experts.

Compte tenu du nombre des membres de l'unité, on peut d'abord s'interroger sur le nombre, faible, de soutenances d'Habilitations à Diriger des Recherches (HDR) : bien que des soutenances soient envisagées cette année, il serait sans doute opportun de mettre en place une politique d'encouragement et d'orientation vers cette voie.

De même, les réponses à des appels à projets ou à des appels d'offres sont relativement peu nombreuses (programme Lascaux et contrat HADOPI mis à part). Il s'agit toutefois d'un travail chronophage qui débouche sur des résultats singulièrement incertains. Sans encadrement administratif supplémentaire, on comprend qu'une unité comme l'IRDP ne mène pas une politique très offensive en ce domaine. Des progrès devraient cependant être accomplis grâce à la nomination récente d'un chargé de mission « appels d'offres ».

On peut ensuite relever un certain déséquilibre entre les thèmes de recherche : le programme Lascaux et le droit de la propriété intellectuelle semblent avoir plus d'importance et susciter plus d'initiatives communes que les autres thèmes. Il s'ensuit un certain manque de projets communs au laboratoire, même si des thèmes communs, en dehors du Programme Lascaux, sont certainement difficiles à trouver parmi des champs aussi différents. De même, on peut s'interroger sur les liens entretenus ou à encourager avec les deux autres unités de recherche en droit de l'Université de Nantes ainsi que sur les liens forgés avec d'autres universités françaises (Rennes, Nancy, Corte, Perpignan) ou étrangères qui sont sans doute plus d'ordre personnel qu'institutionnel.

Le comité d'experts fait également part de quelques inquiétudes quant au devenir des doctorants. Cependant, si plusieurs d'entre eux ont embrassé une carrière universitaire, l'Université de Nantes obtient de bons résultats aux qualifications du Conseil National des Universités (CNU) et au concours d'agrégation en droit avec 2 recrutements lors du dernier concours en droit privé.

Enfin, on retrouve pour l'IRDP les revendications habituelles des unités de recherche : taille insuffisante des locaux, encadrement administratif insuffisant, accroissement des charges financières, complexité des procédures,

etc. Il semble que de telles revendications sont ici légitimes. Notamment, les locaux consacrés à l'accueil simultané des doctorants et des étudiants de Master 2 (M2) sont largement insuffisants, même si, en pratique, il n'y a pas de difficulté majeure signalée. En outre, la plupart des enseignants font observer qu'ils ont des charges d'enseignement lourdes, compte tenu du faible taux d'encadrement des étudiants, et qu'ils n'ont de ce fait que peu de temps à consacrer à la recherche. Cette observation est pertinente, mais la situation n'est en rien imputable à l'unité.

Recommandations

Si l'organisation et le fonctionnement actuels de l'IRDP sont globalement satisfaisants, quelques recommandations semblent opportunes.

La première concerne les thématiques de recherche et le développement de thèmes transversaux communs : à la suite, et sur le modèle, du projet Lascaux, de nouveaux thèmes devraient fédérer la recherche collective et garantir un certain équilibre entre les différentes thématiques de l'unité. En ce sens, on ne peut qu'encourager la poursuite des recherches dans le domaine des interactions entre la langue et le droit

La deuxième recommandation, strictement liée à la première, concerne la participation à des projets de recherche et la recherche de financements : malgré les nombreuses difficultés pratiques qu'elle présente, une politique cohérente et effective de réponse à des appels d'offres devrait être mise en place. En ce sens, la nomination d'un chargé de mission constitue une avancée certaine.

La troisième recommandation concerne, elle, le suivi des jeunes chercheurs. Compte tenu des évolutions liées aux recrutements dans le domaine du droit, il serait en effet opportun de mettre en place un suivi effectif des docteurs - après la soutenance - y compris pour ceux d'entre eux qui ne se destinent pas à une carrière universitaire et une politique d'encouragement à la soutenance de l'habilitation à diriger des recherches.